

Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

20 26 - 00 7

Envoyé en préfecture le 11/03/2026  
Reçu en préfecture le 11/03/2026  
Publié le 13/03/2026  
ID : 046-214600892-20260310-2026\_007-DE

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le dix mars à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03.03.26**

**Présents :** MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,  
BOON, M. ROUCH, Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Absents :** MM. DELTORT, LEVASSEUR

**Excusé :** M. FAYEMENDY

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Marie DAVID

## Nombre de Conseillers

En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 10

## OBJET

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

## COMITE DES FETES

Le 28 janvier 2026, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 327.48 € à l'association Comité des Fêtes de Duravel (délibération n°2026-004).

Cette subvention représente une aide financière pour le règlement de l'adhésion au site WIX pour la période 2026/2028.

Le tarif de l'adhésion est passé à 399.48 € en 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 72 € à l'association Comité des Fêtes de Duravel afin de pallier l'augmentation de l'adhésion.

Cette somme sera prélevée à l'article 65748 du budget communal.

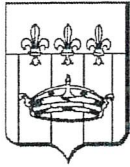
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Anne-Marie DAVID  
Secrétaire de séance

Gérard CALASSOU  
Maire

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0



Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

20 26 - 00 8

Envoyé en préfecture le 11/03/2026  
Reçu en préfecture le 11/03/2026  
Publié le 13/03/2026  
ID : 046-214600892-20260310-2026\_008-DE

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le dix mars à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03.03.26**

**Présents :** MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,  
BOON, M. ROUCH, Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Absents :** MM. DELTORT, LEVASSEUR

**Excusé :** M. FAYEMENDY

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Marie DAVID

## Nombre de Conseillers

En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 10

## OBJET

## MOTION

.../...

- Le besoin de renforcer la sécurité des ouvrages soumis aux changements climatiques (événements de plus en plus fréquents et intenses endommageant les réseaux et provoquant des coupures pour les usagers), ainsi que d'adapter les réseaux aux enjeux de la transition énergétique ;  
Le rôle majeur que jouent les syndicats d'énergie dans l'aménagement équilibré du territoire à travers le déploiement, le renforcement et la modernisation des réseaux de distribution publique d'électricité.

### Estiment :

Qu'il convient, à travers les grands syndicats intercommunaux de taille départementale, de préserver voire de renforcer les concessions de distribution d'électricité qui mixent des zones urbaines et rurales, dans un objectif de solidarité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;

Qu'à ce titre, les syndicats d'énergie ont largement démontré, depuis leur origine, leur raison d'être en tant qu'outils de mutualisation à l'échelle départementale, et que remettre en cause leur légitimité sous prétexte d'un nouvel acte de décentralisation serait en contradiction avec les objectifs de clarification et de lisibilité attendus, qu'une notion aussi imprécise que celle de « chef de file » ne saurait garantir.

### Demandent au Gouvernement :

De maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz comme une compétence exclusive du bloc communal, exercée par les communes et leurs syndicats d'énergie, en conformité avec le nouvel acte de décentralisation.

Pour : 10

Contre : 0

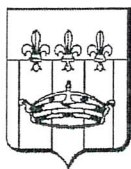
Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Anne-Marie DAVID  
Secrétaire de séance

Gérard CALASSOU  
Maire





Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

20 26 - 00 8

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 046-214600892-20260310-2026\_008-DE



# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le dix mars à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03.03.26**

**Présents :** MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,  
BOON, M. ROUCH, Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Absents :** MM. DELTORT, LEVASSEUR

**Excusé :** M. FAYEMENDY

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Marie DAVID

## Nombre de Conseillers

En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 10

OBJET

MOTION

## MOTION DE LA COMMUNE DE DURAVEL

**Pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité  
Organisatrice de la Distribution d'Énergie à TE46**

Les membres du Conseil municipal, réunis en séance le 10 mars 2026

**Rappellent que :**

**Territoire d'Énergie Lot (TE46)**, depuis sa départementalisation en 1995, et les  
syndicats d'électrification rurale du Lot depuis leur création à partir de 1930, exercent  
une compétence fondatrice et fédérative à travers leur qualité d'Autorité Organisatrice  
de la distribution publique d'électricité et qu'à ce titre, ils sont les artisans du maillage  
des réseaux sur l'ensemble du département du Lot.

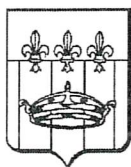
**Considérant :**

- Le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement après les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;
- La déclaration faite par le Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à l'ensemble des Présidents de Conseils départementaux, confirmant l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz ;
- Que la distribution d'électricité et de gaz constitue une compétence dévolue au bloc communal (communes et intercommunalités) depuis la loi du 15 juin 1906, qui constitue l'acte de naissance du service public local de la distribution d'énergie ;
- La nécessité qu'une partie importante du produit de l'accise sur l'électricité (anciennement taxe communale sur l'électricité) demeure affectée à des investissements sur les réseaux de distribution ;
- L'importance des besoins d'investissement sur les réseaux de distribution d'électricité sur le territoire des communes rurales, afin de maintenir un niveau de qualité satisfaisant par rapport aux zones urbaines et éviter l'apparition de fractures territoriales ;

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

2026-009

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 046-214600892-20260310-2026\_009-DE



# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le dix mars à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03.03.26**

**Présents :** MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,  
BOON, M. ROUCH, Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Absents :** MM. DELTORT, LEVASSEUR

**Excusé :** M. FAYEMENDY

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Marie DAVID

## Nombre de Conseillers

En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 10

## OBJET

—  
**REDEVANCE  
D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment  
les articles L2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur  
domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes  
unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la  
personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas des droits réels à l'occupant et sont  
soumis au paiement d'une redevance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les  
redevances de la façon suivante pour l'année 2026 :

### ARTERES—EN EURO PAR KM

Domaine	Souterraines	Aériennes
Public routier Communal	49.11 €	65.49 €

Pour : 10

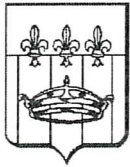
Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Anne-Marie DAVID  
Secrétaire de séance

Gérard CALASSOU  
Maire



Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

2026-010

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 046-214600892-20260310-2026\_010-DE



# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le dix mars à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03.03.26**

**Présents :** MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,  
BOON, M. ROUCH, Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Absents :** MM. DELTORT, LEVASSEUR

**Excusé :** M. FAYEMENDY

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Marie DAVID

## Nombre de Conseillers

En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 10

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres de l'assemblée pour secrétaire. Madame Anne-Marie DAVID désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 28 janvier 2026, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Anne-Marie DAVID.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **APPROUVE en ces termes** le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2026.

**Le conseil adopte à l'unanimité des présents cette délibération.**

## OBJET

—  
**APPROBATION  
DU  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 28/01/2026**

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Anne-Marie DAVID  
secrétaire de séance

Gérard CALASSOU  
Maire

46089  
Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL  
Collectivité

20

Envoyé en préfecture le 11/03/2026  
Reçu en préfecture le 11/03/2026  
Publié le 13/03/2026  
ID : 046-214600892-20260310-2026\_011-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU ASSEMBLÉE AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Assemblée réuni sous la présidence de Gérard CALASSOU, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 6 041.76 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 6  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 5  
VOTES : Contre 0 Pour 5

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		3 232.87 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		2 808.89 €
<b>C Résultat à affecter</b>		
= A+B (hors restes à réaliser)		6 041.76 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E	0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H	6 041.76 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		6 041.76 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Gérard CALASSOU, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2026 et de la publication le 13/03/2026.

A DURAVEL, le 10/03/2026.

Anne DELAINE  
Maire-Adjoint



Anne Marie DAVID  
Secrétaire de séance

46089  
Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL  
ENERGIES RENOUVELABLES

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 046-214600892-20260310-2026\_012-DE

Berger  
Levraut

2026-012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Gérard CALASSOU, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 6 461.58 €  
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
VOTES : Contre 0 Pour 9

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	3 708.08 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	2 753.50 €
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	6 461.58 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	9 752.17 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	0.00 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	6 461.58 €
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	0.00 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b> <b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :</b>	6 461.58 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Gérard CALASSOU, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2026 et de la publication le 13/03/2026.



A DURAVEL, le 10/03/2026.

Alain PEUCH  
Maire-Adjoint

Anne-Marie DAVID  
Secrétaire de séance

46089  
Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL  
COMMERCE MULTI SERVICE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 046-214600892-20260310-2026\_013-DE

2020-013

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Gérard CALASSOU, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 3 784.84 €  
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	13		
Nombre de membres présents :	10		
Nombre de suffrages exprimés :	9		
VOTES : Contre	0	Pour	9

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	-4 517.35 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	8 302.19 €
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 784.84 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	10 658.92 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	0.00 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	3 784.84 €
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	0.00 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	3 784.84 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Gérard CALASSOU, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2026 et de la publication le 13/03/2026.



A DURAVEL, le 10/03/2026.

Alain PEUCH  
Maire Adjoint

Anne-Marie DAVID  
Secrétaire de séance

46089  
Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL  
Commune

2026-014

Envoyé en préfecture le 11/03/2026  
Reçu en préfecture le 11/03/2026  
Publié le 13/03/2026  
ID : 046-214600892-20260310-2026\_014-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérard CALASSOU, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 498 638.55 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
VOTES : Contre 0 Pour 9

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	199 919.70 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	298 718.85 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	498 638.55 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-229 593.45 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-29 079.12 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -258 672.57 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 498 638.55 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	258 672.57 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	239 965.98 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

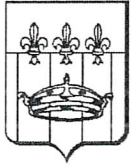
Certifié exécutoire par Gérard CALASSOU, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2026 et de la publication le 13/03/2026.



A DURAVEL, le 10/03/2026.

Alain PEUCH  
Maire-Adjoint

Anne-Marie DAVID  
Secrétaire de séance



Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 046-214600892-20260310-2026\_015-DE



# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-015

L'an deux mille vingt six, le dix mars à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03.03.2026**

**Présents :** MM. CALASSOU, Mmes DELAIR, DAVID, BOON, BROUSSE,  
HALL

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Marie DAVID

## Nombre de Conseillers

En exercice : 6  
Présents : 6  
Votants : 5

## OBJET

**ADOPTION  
DU COMPTE  
FINANCIER  
UNIQUE  
2025**

**BUDGET  
CCAS**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année  
2025 de la Commune de DURAVEL;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de DURAVEL ;  
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au  
compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et  
réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la  
situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des  
résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des  
contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,  
permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de  
l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont  
de la production du CFU ;

Considérant que Madame Annie DELAIR a été désignée pour présider la  
séance lors de l'adoption du CFU,

Considérant que Monsieur Gérard CALASSOU, Maire, n'a pas pris part  
au vote,

Considérant les éléments susvisés ;  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de  
DURAVEL, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Un report 2024 qui s'élève à + 2 808.89 € en fonctionnement

Pour 2025 : - en fonctionnement, un excédent de 3 232.87 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signé les membres présents

## Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

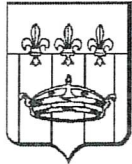
Publié ou notifié

le

Anne-Marie DAVID  
Secrétaire de Séance

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Le Maire-Adjoint  
Annie DELAIR





Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 11/03/2026  
Reçu en préfecture le 11/03/2026  
Publié le 13/03/2026  
ID : 046-214600892-20260310-2026\_016-DE

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le dix mars à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03.03.26**

2026 - 016

**Présents :** MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,  
BOON, M. ROUCH, Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Absents :** MM. DELTORT, LEVASSEUR

**Excusé :** M. FAYEMENDY

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Marie DAVID

## Nombre de Conseillers

En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 9

## OBJET

**ADOPTION  
DU COMPTE  
FINANCIER  
UNIQUE  
2025**

**BUDGET  
COMMUNAL**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année  
2025 de la Commune de DURAVEL ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de DURAVEL ;  
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au  
compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et  
réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la  
situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des  
résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des  
contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,  
permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de  
l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont  
de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Alain PEUCH a été désigné pour présider la  
séance lors de l'adoption du CFU,

Considérant que Monsieur Gérard CALASSOU, Maire, n'a pas pris part  
au vote,

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de  
DURAVEL, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Un report 2024 qui s'élève à + 298 718.85 € en fonctionnement  
+ 155 329.62 € en investissement

Pour 2025 : - en fonctionnement, un excédent de +199 919.70€  
- en investissement, un déficit de - 384 923.07 €  
et des restes à réaliser de : Dépenses 29 079.12 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signés les membres présents

Pour : 9

Contre : 0

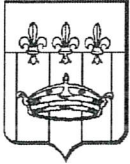
Abstention : 0

Anne-Marie DAVID  
Secrétaire de séance

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire-Adjoint  
Alain PEUCH





Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 046-214600892-20260310-2026\_017-DE



# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le dix mars à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03.03.26**

**Présents :** MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,  
BOON, M. ROUCH, Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Absents :** MM. DELTORT, LEVASSEUR

**Excusé :** M. FAYEMENDY

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Marie DAVID

20 26 - 017

## Nombre de Conseillers

En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 9

## OBJET

**ADOPTION  
DU COMPTE  
FINANCIER  
UNIQUE  
2025**

**BUDGET  
MULTI-SERVICES**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année  
2025 de la Commune de DURAVEL ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de DURAVEL ;  
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au  
compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et  
réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la  
situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des  
résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des  
contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,  
permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de  
l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont  
de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Alain PEUCH a été désigné pour présider la  
séance lors de l'adoption du CFU,

Considérant que Monsieur Gérard CALASSOU, Maire, n'a pas pris part  
au vote,

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de  
DURAVEL, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Un report 2024 qui s'élève à + 8 302.19 € en fonctionnement

- 5 862.48 € en investissement

Pour 2025 : - en fonctionnement, un déficit de - 4 517.35 €

- en investissement, un excédent de + 16 521.40 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

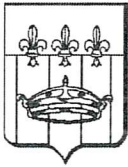
Et ont signés les membres présents

Anne-Marie DAVID  
Secrétaire de séance

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Maire-Adjoint  
Alain PEUCH





Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 11/03/2026  
Reçu en préfecture le 11/03/2026  
Publié le 13/03/2026  
ID : 046-214600892-20260310-2026\_018-DE

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-018

## Nombre de Conseillers

En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 9

## OBJET

**ADOPTION  
DU COMPTE  
FINANCIER  
UNIQUE  
2025**

**BUDGET  
ENERGIES  
RENOUVELABLES**

Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt six, le dix mars à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03.03.26**

**Présents :** MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,  
BOON, M. ROUCH, Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Absents :** MM. DELTORT, LEVASSEUR

**Excusé :** M. FAYEMENDY

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Marie DAVID

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année  
2025 de la Commune de DURAVEL ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de DURAVEL ;  
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au  
compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et  
réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la  
situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des  
résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des  
contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,  
permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de  
l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont  
de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Alain PEUCH a été désigné pour présider la  
séance lors de l'adoption du CFU,

Considérant que Monsieur Gérard CALASSOU, Maire, n'a pas pris part  
au vote,

Considérant les éléments susvisés ;  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de  
DURAVEL, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Un report 2024 qui s'élève à + 2 753.50 € en fonctionnement  
+ 13 911.17 € en investissement  
Pour 2025 : - en fonctionnement, un excédent de 3 708.08 €  
- en investissement, un déficit de - 4 159 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.  
Et ont signés les membres présents

Anne-Marie DAVID  
Secrétaire de séance

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire-Adjoint  
Alain PEUCH



Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 046-214600892-20260310-2026\_019-BF



CAS

46089

MAIRIE DE DURAVEL

Code INSEE

Collectivité

### ARRETE - SIGNATURES

2026-019

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 5

VOTES : Pour 5

Contre 0

Abstentions 0

Présenté par le Maire

Date de convocation : 03/03/2026

A DURAVEL , le 10/03/2026

Le Maire

Annie DELAIR  
Maire-Adjoint

Délibéré par le Assemblée réuni en session ordinaire

A Duravel , le 10/03/2026

le Assemblée

BOON Valérie	
BROUSSE Valérie	
CALASSOU Gérard	
DAVID Anne-Marie	
DELAIR Annie	
HALL Mary	

Certifié exécutoire par le Maire et de la publication, le 13/03/2026

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2026

A Duravel , le 10/03/2026

Anne-Marie DAVID  
Secrétaire de séance

Annie DELAIR  
Maire-Adjoint



46089  
Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL  
ENERGIES RENOUVELABLES

119

### ARRETE - SIGNATURES

2026-020

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES : Pour 9  
          Contre 0  
          Abstentions 0

Date de convocation : 03/03/2026

Présenté par le Maire - Adjoint

A DURAVEL , le 10/03/2026

Le Maire - Adjoint

Alain PEUCH  
Maire - Adjoint



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Duravel , le 10/03/2026

le Conseil Municipal

BOON Valérie	
BROUSSE Valérie	
CALASSOU Gérard	
DARQUES-ROSE Eric	
DAVID Anne-Marie	
DELAIR Annie	
DELTORT Jean-Baptiste	
FAYEMENDY Jacques	
HALL Mary	
LEVASSEUR Cédric	
PEUCH Alain	
ROTTIER Didier	
ROUCH Laurent	

Certifié exécutoire par le Maire - Adjoint , compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2026  
et de la publication, le 13/03/2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 046-214600892-20260310-2026\_020-BF



A

Dura

Anne-Marie DAVID  
Secrétaire de séance

Alain PEUCH  
Maire Adjoint



2026 - 020

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 046-214600892-20260310-2026\_021-BF



46089

MAIRIE DE DURAVEL

Code INSEE

Commune

COM

## ARRETE - SIGNATURES

2026-021

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES : Pour 9  
Contre 0  
Abstentions 0

Date de convocation : 03/03/2026

Présenté par le Maire - Adjoint

A DURAVEL , le 10/03/2026

Le Maire - Adjoint

Alain PEUCH

Maire - Adjoint



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Duravel , le 10/03/2026

le Conseil Municipal

BOON Valérie	
BROUSSE Valérie	
CALASSOU Gérard	
DARQUES-ROSE Eric	
DAVID Anne-Marie	
DELAIR Annie	
DELTORT Jean-Baptiste	
FAYEMENDY Jacques	
HALL Mary	
LEVASSEUR Cédric	
PEUCH Alain	
ROTTIER Didier	
ROUCH Laurent	

Certifié exécutoire par le Maire - Adjoint  
et de la publication, le 13/03/2026

, compte tenu de la transmission en

préfecture, le 11/03/2026

Anne-Marie DAVID  
Secrétaire de Séance



A

Dura

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

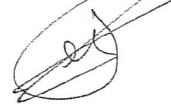
Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 046-214600892-20260310-2026\_021-BF

Rechercher  
L'original

Alain  
Maire Adjoint



20 26 - 02 1



118

46089

Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL  
COMMERCE MULTI SERVICE

ARRETE - SIGNATURES

2026-022

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES : Pour 9

Contre 0

Abstentions 0

Présenté par le Maire - Adjoint

Date de convocation : 03.03.2026

A DURAVEL , le 10/03/2026

Le Maire - Adjoint

Alain PEUCH  
Maire - Adjoint



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session

A Duravel , le 10/03/2026

le Conseil Municipal

BOON Valérie	
BROUSSE Valérie	
CALASSOU Gérard	
DARQUES-ROSE Eric	
DAVID Anne-Marie	
DELAIR Annie	
DELTORT Jean-Baptiste	
FAYEMENDY Jacques	
HALL Mary	
LEVASSEUR Cédric	
PEUCH Alain	
ROTTIER Didier	
ROUCH Laurent	

Certifié exécutoire par le Maire - Adjoint  
et de la publication, le 13/03/2026

, compte tenu de la transmission en

préfecture, le 11/03/2026

Anne-Marie DAVID  
Secrétaire de Séance



A DURAVEL

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

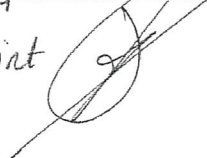
Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 046-214600892-20260310-2026\_022-BF

Berger  
Levrault

Alain PEULCH  
Maire-Adjoint



2026-022